

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 JUILLET 2024 (18H30)

(Convocation du 27/06/2024)

Présidente : Madame BERTRAND Catherine, Maire

Présents : Monsieur MALDEREZ Alain – Madame VIARD Marie-Laure (jusqu'à 20 h) – Monsieur BROSELIN Éric – Madame BARBIER Chantal – Messieurs COLLIN Thomas – FERLAY Thierry – Mesdames GEOFFROY Amandine – BAILLY Monique – DESBAS Cathy

Excusés : Madame MENDEZ Manu – Messieurs DUVERGER Mathieu – DENIBOIRE Julien

- DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur MALDEREZ Alain secrétaire de séance.

- APPROBATION PV SÉANCE 16 MAI 2024 :

Après avoir été invité à émettre, si besoin, des remarques sur le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024, le Conseil Municipal approuve le dit procès-verbal.

- CONVENTION AVEC EHPAD POUR RESTAURATION SCOLAIRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration scolaire avec l'EHPAD Lucie et Raymond AUBRAC de SALORNAY-sur-GUYE.

Suite aux différents échanges entre la mairie et l'EHPAD, pour la mise en place de cette nouvelle organisation,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée pour la fourniture des repas aux enfants inscrits à la cantine scolaire, visant à mutualiser les services de restauration, pour optimiser les ressources et améliorer la qualité des repas fournis aux élèves de l'école primaire publique.

Les enfants prendront leurs repas dans les locaux de l'EHPAD, (sauf en cas d'épidémie ou en situation de crise où les repas seront pris dans les locaux du restaurant scolaire communal existant).

Un escalier d'accès direct à l'établissement par la rue de Chatille sera aménagé par la commune. Le personnel communal (Séverine DEPINET et Frédérique MARIE, Adjoints d'animation) sera chargé de l'accompagnement des enfants depuis la sortie de classe jusqu'au retour à l'école, et Laurence GELIN, Adjoint technique, de la mise et de la remise en place du local mis à disposition et de la plonge.

La gestion des inscriptions des enfants au service restent du ressort de la commune.

Les repas seront facturés à la commune par l'EHPAD ; Le prix est fixé, pour l'année scolaire 2024-2025, à 4.25 € TTC par repas ; tout repas commandé sera facturé.

Cette convention est établie pour la durée d'une année scolaire et débutera le 2 septembre 2024. Elle est renouvelable chaque année à échéance par tacite reconduction et révisable par avenant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la dite convention.

Des équipements supplémentaires (tables, chaises, chariot de service...) sont à prévoir, à la charge de la commune.

Un comité de suivi composé de représentants de la commune et de l'EHPAD sera constitué.

Un élu sera présent pendant les repas de la première quinzaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif des droits d'utilisation du service du restaurant scolaire pour les familles à 4.00 € le repas, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Les familles ont été destinataires d'un courrier explicatif sur la nouvelle organisation, avec les documents d'inscription.

- CONVENTION AVEC CCC POUR CENTRE DE LOISIRS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre de Loisirs sans hébergement, « La Marelle en Campagne », de la Communauté de Communes du Clunisois, utilise certains locaux communaux à SALORNAY-sur-GUYE pendant les périodes de fonctionnement, à savoir, actuellement, les mercredis et une partie des vacances scolaires.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention proposée pour formaliser la mise à disposition régulière de ces locaux, à titre gracieux :

- l'école ;

- la cantine ;
- le gymnase.

La salle polyvalente peut également être mise à disposition, ponctuellement et sur demande expresse.

- AVENANT CONVENTION SYDESL POUR BORNE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES :

La convention financière initiale date du 10/03/2022.

Les montants de participation restent identiques pour l'installation (20 % à la charge de la commune pour une 1^{ère} borne et 100 % pour une borne supplémentaire) et l'entretien de la borne (800 € annuels).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention précisant les conditions de déplacement, remplacement, retrait ou ajout d'équipement, à compter du 1^{er} janvier 2025.

BOIS – FORETS :

1) PROPOSITION ACHAT PARCELLE BOISEE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de M. BLASZCZYK Bernard à VANDENESSE-EN-AUXOIS (21) de vendre à la commune la parcelle cadastrée section E N° 182 au lieudit « Les Maux » de 2 710 m2 actuellement en friche boisée. Cette parcelle est contigüe au bois communal.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de Maître VERGUIN-CHAPUIS Anne-Caroline, Notaire à CLUNY et toutes pièces relatives à ce dossier ; le prix est fixé à 400 € ; les frais d'acte seront supportés par la commune.

2) Programme « Dans 1 000 communes, la forêt fait école » :

Ce programme permet, en partenariat avec les techniciens forestiers ONF de secteur et l'union régionale des communes forestières, de mettre en place une « forêt pédagogique » dans une parcelle de forêt communale et de sensibiliser et faire participer les écoliers à la gestion forestière. Une réunion générale d'information sur ce programme a été organisée le 12/06/2024 à Massilly.

Une réunion locale avec M. PEZARD et M. CARRUSCA est prévue le 10/07/2024.

3) Devis ONF entretien parcelles replantées 21 (3.48 ha) et 22 (0.18 ha) en 2023 (en montant la tour) :

Les travaux proposés par l'ONF consistent en un cloisonnement au broyeur et dégagement manuel pour un montant total de 6 193.17 € TTC, à faire en fin d'année 2024 si nécessaire ; la facturation interviendra probablement en 2025.

4) Subvention chèque arbres CD71 en 2024 :

Comme en 2023, le Conseil Municipal sollicite une subvention de 1 500 € du Département de Saône-et-Loire dans le cadre des actions du Plan Environnement 2020-2030, au titre du « Chèque-Arbre », pour la plantation d'arbres et d'arbustes, sur des espaces publics communaux, d'un coût de 4 200 € TTC.

- DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS :

- **Voirie 2024** : Suite à la consultation des entreprises par le groupement de communes, (jusqu'au 30/05/2024), une réunion pour l'analyse des offres est prévue le 3 juillet.

- **Sanitaires publics Place Gandin** : en service – les employés communaux se chargent du nettoyage une fois par semaine, le jeudi, jour de marché.

- **Mérules dans salle d'évolution de l'école** : Suite à la découverte de ce champignon, un diagnostic a été réalisé par la société Diag Précision, pour un montant de 600 € TTC. Le devis pour le traitement du bâtiment et de la chaufferie par une entreprise spécialisée, Direct Mérule (64), s'élève à 7 725.30 € TTC. Ces travaux seront réalisés rapidement.

Les travaux de réfection de la toiture de la salle d'évolution sont prévus pendant les vacances de la Toussaint par l'entreprise CERSOT.

- Occupation domaine public – Terrasse la Manufactorie Place de Lomonot :

Le nouveau restaurant LA MANUFACTOIRE demande l'autorisation d'utiliser le trottoir devant le bâtiment pour installer une terrasse d'environ 20 m2. L'ouverture est prévue à la mi-juillet.

Le Conseil Municipal autorise cette installation et fixe la redevance d'occupation commerciale temporaire du domaine public à 0.50 € du m2, soit 10 € par mois.

Pour rappel, la redevance pour la terrasse de la pizzeria ROSSI a été fixée à 300 € pour la période du 01/05/24 au 31/10/2024, comprenant la fourniture de l'électricité.

Le Conseil Municipal rappelle que la commune a un droit de passage, par la cuisine de la salle polyvalente dans la cour de M. ROSSI, actuellement inutilisable en raison de l'encombrement de cette cour. Un rappel sera fait à M. ROSSI.

- **La réfection de la cuisine de la salle polyvalente** est à prévoir.

- **Le passage du jury de fleurissement** pour le concours départemental 2024 a eu lieu le lundi 01/07/2024.

- **BÂTIMENT RUE DE CHATILLE :**

- Le permis de construire est en cours d'instruction. Les prescriptions émises par l'UDAP (ABF) ont été prises en compte par l'architecte ; EJO a demandé un nouveau rendez-vous avec ce service pour éclaircir certains points.

- Une réunion a eu lieu le 19/06/2024 avec le maître d'œuvre EJO et l'ATD pour les suites du compte-rendu de la phase PRO : la commune doit se prononcer sur la pertinence du photovoltaïque, la finalisation des besoins des futurs occupants, l'installation de la base vie du chantier de l'autre côté de la rue, le choix sur l'éventuel organigramme des clés, poursuivre la demande de déplacement du compteur électrique.

- La consultation des entreprises sera probablement lancée début septembre 2024 ; pour un début des travaux début 2025.

- Les sondages pour l'étude géotechnique G2 Phase PRO sont prévus semaine 30 (du 22/07/2024).

- Le rachat du bâtiment à l'EPF est à programmer avant le début des travaux.

- Un point est fait sur les demandes de subventions en cours : pas de réponse pour la DSIL et le Fonds Vert ; le dossier EFFILOGIS (phase travaux) en cours de dépôt.

- L'achat éventuel de la maison EUVRARD, à proximité, est évoquée pour compléter la surface à proposer : Une estimation sera demandée à l'EPF du Doubs.

- **ECRITURES CESSION MATERIELS :**

Le Conseil Municipal délibère pour régulariser la reprise du tracteur CLAAS AXOS 330, acheté en 2023, au prix de 34 400 € par la Société CLAAS.

Les écritures comptables de sortie de l'inventaire de ce matériel ont fait l'objet d'une décision de Madame le Maire sur délégation du Conseil Municipal prévue au budget primitif pour les virements de crédits budgétaires nécessaires.

Eric BROSELIN, Adjoint, informe des problèmes sur ce tracteur : manque de puissance, étanchéité de la cabine, ... Il est prévu un retour au fournisseur pour régler ces problèmes.

- **PERSONNEL :**

- **Fin du CDD de Frédérique MARIE le 31/08/2024 :** Il est proposé de la stagiairiser, si elle en est d'accord, sur l'emploi permanent d'adjoint d'animation à temps incomplet (32/35ème) créé par délibération du 22/05/2023.

Une déclaration de vacance de cet emploi est obligatoire pendant 1 mois.

- **Apprentissage :** Le Conseil Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire a rendu un avis favorable en date du 25/06/2024 sur le recours à l'apprentissage.

Pour rappel :

Contrat d'apprentissage de Zoé PIERRE à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024 à l'école, sur le temps scolaire pour les fonctions d'ATSEM ainsi qu'à la garderie périscolaire et au restaurant scolaire pour les fonctions d'animation de ces services communaux.

Préparation d'un CAP « Accompagnement Éducatif Petite Enfance » niveau 3, sur une année scolaire.

Financement par le CNFPT suite au recensement du besoin en mars 2024

Durée Hebdomadaire de Travail de 35 heures, annualisée.

Formation théorique par la Maison Familiale et Rurale/CFA de LA CLAYETTE.

- Contrats saisonniers en cours :

- Le contrat temporaire, par l'intermédiaire du Centre de Gestion, avec M. MAUGUIN Christian, aux services techniques, a été reconduit, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2024 et jusqu'au 31/08/2024 ;

- Le contrat temporaire avec Mme LACROZE Sylvie pour les samedis au camping du 18 mai 2024 au 31 août 2024 : Cette personne donne entière satisfaction.

- QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire et les Adjointes informent le Conseil Municipal :

- de l'avancement dans l'organisation de la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération, fixée du 20 au 22 septembre 2024, et du besoin de bénévoles ;

- de l'animation prévue par la bibliothèque : « Salornay-sur-Livres » le dimanche 4 août ;

- du maintien de la commune en zone de revitalisation rurale (ZRR) renommée « France Ruralités Revitalisation » au 1^{er} juillet 2024.

- de la signature d'un compromis de vente pour le lot 1 du Lotissement « Les Tilles » avec Mme DEHAYE le 12 juin 2024 ;

- du tableau du bureau de vote pour le 2^{ème} tour des élections législatives (rappel) ;

- des festivités prévues pour la Fête Nationale : retraite aux flambeaux - Feu d'artifices et bal le 13 juillet et défilé le 14 juillet 2024 ;

- du vide maisons du 21 juillet 2024 (40 inscrits à ce jour) ;

- de l'exposition sur le thème « Les forêts publiques de Bourgogne-Franche-Comté face aux changements climatiques » prévue en septembre ;

- du projet de création d'un Comité des Fêtes par M. DUVERGER Mathieu ;

- de l'expérimentation menée par le SIRTOM afin de modifier la fréquence de collecte des bacs d'ordures ménagères et des bacs de tri en passant à 15 jours pour les 2 collectes et proposition de points de regroupement.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal :

- de non préemption suite à la Déclaration d'Intention d'Aliéner :

. N° 2/2024, reçue le 30/04/2024, pour la maison au 18 rue de Gayand, cadastrée E 259, appartenant à M. et Mme PEREIRA DE SOUSA Fernando à SAILLY (71) (140 000€).

- pour la commande d'une étude géotechnique G2 Phase PRO dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment en bureaux et salle de réception au 8, rue de Chatille avec la société GEOTEC à QUETIGNY (21), pour un montant de 4 615 € HT soit 5 538 € TTC.

(Décision N° 2024-2 du 18/06/2024 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20240618-DEC2024-2-AU du 18/06/2024) ;

- pour l'indemnité de sinistre proposée par GROUPAMA pour le sinistre du 04/12/2023 relatif au vol avec effraction aux vestiaires du stade d'un montant de 4 822 € TTC (acompte 1).

(Décision N° 2024-3 du 18/06/2024 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20240618-DEC2024-3-AU du 20/06/2024) ;

- pour le virement de crédits de recettes entre chapitres budgétaires, en section d'investissement, pour les écritures de cession de matériel (tracteur CLAAS 330) en M57

- C/024 : Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations : + 34 400 €

- C/1641 : Chapitre 16 : Emprunts : - 34 400 €

(Décision N° 2024-4 du 24/06/2024 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20240624-DEC2024-4-AU du 25/06/2024) ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 24 septembre 2024 à 18h30.

Madame le Maire,
Catherine BERTRAND

Le Secrétaire de séance,
Alain MALDEREZ

